

Pour ou contre la réforme de l'imposition des entreprises

Assez lu n'importe quoi sur la RIE III

L'invité

Pascal Broulis
Conseiller d'Etat,
chef des Finances



Psalmier des bêtises ne les rend pas sérieuses, n'en déplaise aux adversaires de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Qu'ils la combattent est leur droit mais ils pourraient assumer leur opposition dogmatique sans accumuler les contre-vérités. Il est faux de prétendre que la RIE III ne sert que les multinationales et ignore les PME. Les premières verront leurs impôts augmenter, les secondes les verront diminuer. Cela a été argumenté, détaillé, démontré dans la campagne vaudoise sur la RIE III, seul canton à avoir déjà prévu l'application de la réforme, dans un projet approuvé par 87,12% des votants.

Il est faux d'avancer que la RIE III augmenterait les impôts des personnes physiques. Jamais, ni dans les cantons, ni aux Chambres fédérales, le moindre projet en ce sens n'a été articulé. C'est encore une fois le contraire, notam-

ment dans le canton de Vaud, avec une augmentation prévue de 20% des déductions pour primes d'assurance-maladie et de 50% de la déduction, sur la valeur locative, des frais d'entretien des immeubles.

Il est faux de dire que les conséquences de la RIE III ne sont pas chiffrées. La Confédération y investira 1,1 milliard en augmentant pour l'essentiel de 17% à 21,2% la part d'impôt fédéral direct des entreprises qu'elle rétrocède aux cantons. Tous les autres chiffres plaident pour la RIE III. Elle va protéger et consolider les 150 000 places de travail assurées dans notre pays par quelque 25 000 entreprises internationales et 150 000 de plus dans les PME qui dépendent de ces gros clients.

Il est faux d'imaginer qu'un refus de la RIE III serait sans autre conséquence qu'un petit travail législatif supplémentaire des Chambres. Un non installerait une instabilité durable et dangereuse. Il prolongerait les statuts spéciaux que la Suisse doit supprimer tout en incitant au départ des entreprises inquiètes de leur futur traitement fiscal. La vérité c'est que les opposants n'ont pas de plan B.

Il est faux de prédire une ruine... qu'aucune réforme n'a entraînée. La RIE I est entrée en vigueur en 1998, la RIE II en 2008 et les contributions des entreprises à l'impôt fédéral direct ont

«Il est irresponsable de penser bâtir un lobby des villes en démolissant la RIE III»
plus que quadruplé depuis 1990.

Il n'est enfin pas seulement faux, mais irresponsable de penser bâtir un lobby des villes en démolissant la RIE III. Aux édiles va-t-en-guerre, je rappelle que leurs villes seraient les premières à souffrir d'un choc économique qui déstabiliserait le marché du travail. Qu'ils examinent honnêtement les compensations obtenues, notamment dans le canton de Vaud, et qu'ils mettent leur énergie ailleurs que dans la destruction d'une réforme indispensable.

Approuver la RIE III c'est avancer, assuré, vers une Suisse compétitive et prospère, la refuser c'est foncer dans l'inconnu.